

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_070

Objet : M19.032 – Travaux structurants de voiries et de trottoirs sur le territoire de la CCFI – Acte modificatif n°2 – Accord-cadre à bons de commande Multi-attributaire

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération 2020/057 d'attribution et de signature du marché M19.032 ainsi que tous les avenants et documents y afférents relatif aux travaux structurants de voirie et de trottoirs sur le territoire de la CCFI avec les titulaires suivants :

- SAS EUROVIA STR – rue A. Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2
- RAMERY TRAVAUX PUBLICS SAS – 541 rue de l'Albeck – BP80094 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2
- COLAS NORD EST – 172, avenue de la Gironde – CS50028 – 59944 DUNKERQUE cedex

Vu l'article R2194-8 de code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires non prévues initialement au Bordereau des Prix Unitaires du marché et entrant dans l'objet du marché,

Considérant que ces modifications du contrat en cours d'exécution ne remettent pas en cause son équilibre financier,

DECIDE

Article 1 : de signer les modifications du contrat en cours d'exécution (avenant) n°2 du marché M19.032 «Travaux structurants de voiries et de trottoirs sur le territoire de la CCFI» avec les sociétés :

- SAS EUROVIA STR – rue A. Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2
- RAMERY TRAVAUX PUBLICS SAS – 541 rue de l'Albeck – BP80094 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2
- COLAS NORD EST – 172, avenue de la Gironde – CS50028 – 59944 DUNKERQUE cedex

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant global du marché.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENSCURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Fait à Hazebrouck, le 6 juin 2023

**Par déléation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DANGLER

